



**CCCPS / 2022 / DE051**  
**1.3.1 Délibérations autorisant la signature**  
**des conventions et de leurs avenants**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS**  
**ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -**  
**Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Avenant n°1 à la convention d'entente relative au Service Public de la Performance**  
**Energétique de l'Habitat**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) a été mis en place en 2021 à l'échelle des trois Communautés de Communes de la vallée de la Drôme (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et Communauté de Communes du Diois).

La convention d'entente de mise en œuvre et de financement du SPPEH signée entre les trois collectivités prévoit un avenant annuel précisant le budget de l'année à venir.

Ainsi, l'avenant proposé et annexé à la délibération présente le budget prévisionnel de l'année 2022 ainsi que le bilan financier 2021. Il permet par ailleurs de mettre à jour la population de chaque Communauté de Communes suite à la sortie de la commune de Puy Saint Martin du territoire de la CCVD et de simplifier la gestion financière du partenariat entre les trois intercommunalités.

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le présent avenant n°1 à la convention d'entente avec la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Communauté de Communes du Diois pour la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.

**III. Visas**

VU la délibération DE2020105 du 14 octobre 2020 actant la mise en œuvre du SPPEH.

VU la convention d'entente entre les intercommunalités de la vallée de la Drôme pour la mise en œuvre du SPPEH.

VU la proposition d'Avenant n°1 à ladite convention.

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'entente relative au SPPEH et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 35 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE

**VI. Annexes**

Est annexé à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : l'avenant n°1 à la convention d'entente relative au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 7 AVR. 2022